

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

VILLE DE MAUGUIO CARNON

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Requalification et réaménagement de la desserte et du
stationnement de CARNON secteur Est**

DECLASSEMENT du Domaine Public

**De la partie Ouest de l'Avenue JB Solignac et de places publiques
de stationnement**

Arrêté municipal n° URBA 79-2022 du 1^{er} Juillet 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Septembre 2022

SOMMAIRE

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. GENERALITES
2. CARACTERISTIQUES DU PROJET
3. PROCEDURE D'ENQUETE
 - a. Décision d'enquête
 - b. Arrêté municipal
 - c. Permanences
4. PREPARATION DE L'ENQUÊTE
 - a. Publicité dans la presse
 - b. Publicité dans la commune
 - c. Documents soumis à enquête
5. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE
 - a. Visites
 - b. Ouverture de l'enquête
 - c. Réception du public
 - d. Clôture de l'enquête
6. RECUEIL et SYNTHESE DES OBSERVATIONS

II. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. PREAMBULE
2. CONCLUSIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
3. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. GENERALITES

Le projet présenté à l'enquête publique est issu de la réflexion globale « MAUGUIO CARNON 20303 », qui a pour objectif le renouvellement de l'image de la station balnéaire de CARNON avec la définition de plusieurs enjeux.

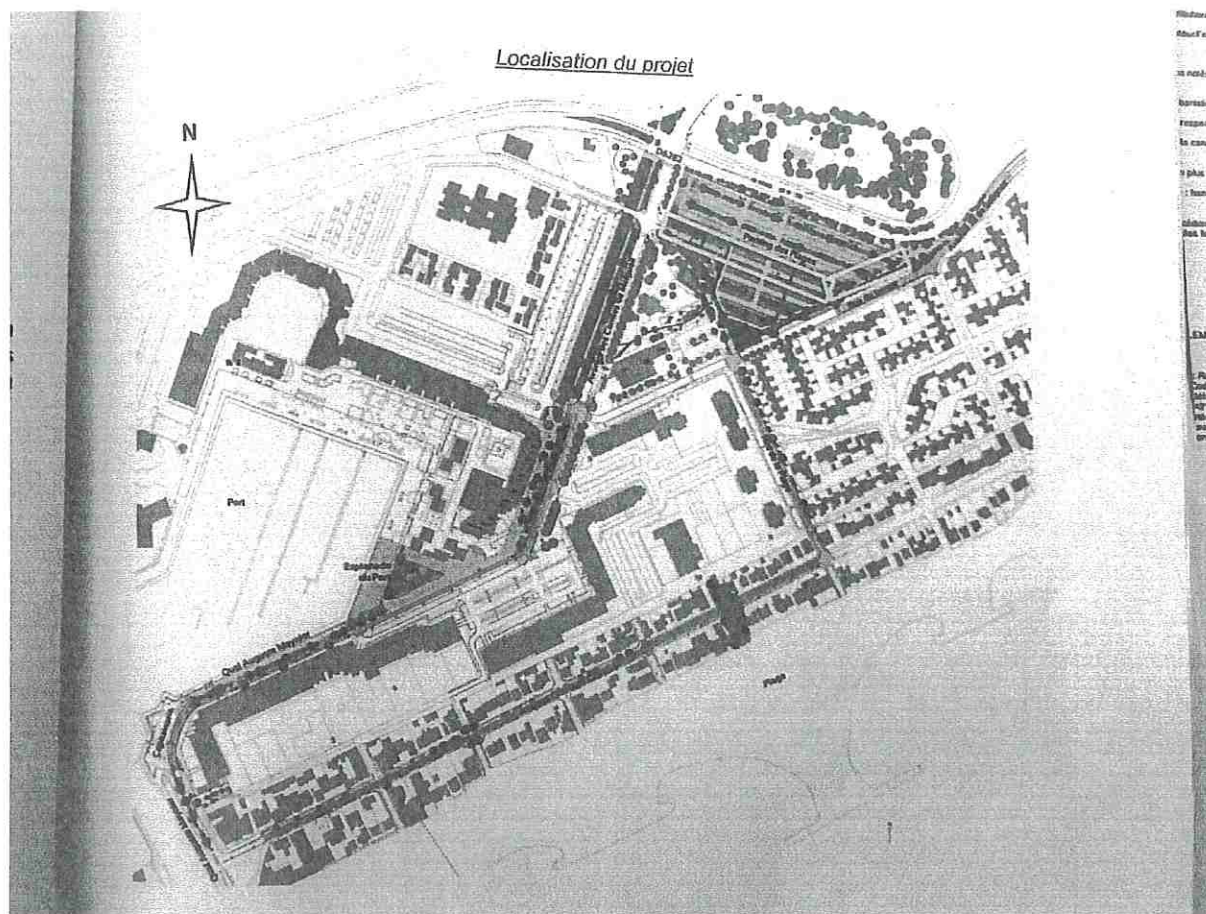
La station est marquée par une déstructuration de l'espace public avec un enchevêtrement significatif des espaces privés, qui génère des discontinuités et des confusions.

CARNON rencontre des problèmes de stationnement alors que l'affluence touristique importante en période estivale demande un parc de stationnement conséquent et que ces parkings restent souvent vides pendant les périodes moins touristiques. De fait, les places publiques et privées s'entremêlent sans logique rendant difficiles les interventions de requalification sur l'espace public au sein de la station.

Un remembrement est donc indispensable pour mener à bien le projet de requalification de CARNON « *dans le but d'améliorer l'organisation urbaine, de trouver un équilibre entre les besoins des résidents et des touristes, mais aussi de révéler l'environnement naturel et développer les déplacements doux* »

Cette requalification et le réaménagement de la desserte et de stationnement touche plus particulièrement le secteur Est de CARNON, dont l'avenue des Comtes de Melgueil, la rue du Levant, le quai Meynier, l'avenue G.Cobrand et la rue de la Plage, avec la création de l'esplanade du Port, mais surtout d'un parking d'entrée de ville d'environ 500 places, avec le rabattement de l'avenue JB Solignac sur la rue du Levant.

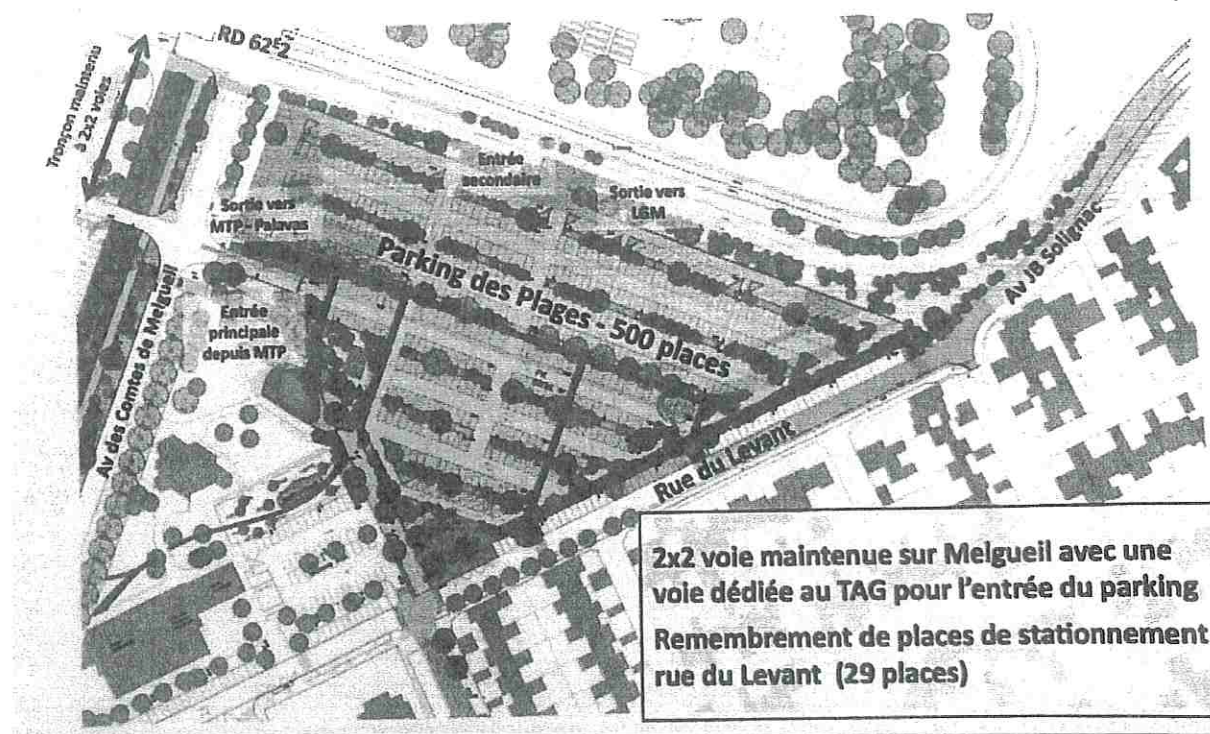
Une relocalisation de certaines places de stationnement publiques et privées est entreprise.



2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet de requalification prévoit de réaliser un parking d'entrée de ville « Parking des Plages » de 500 places, qui nécessite de supprimer une section de 4318 m² dépendant de l'Avenue JB Solignac, pour l'incorporer au parking élargi. La section Est de l'avenue Solignac sera rabattue sur la rue du Levant, permettant de rétablir la circulation automobile dans les deux sens.

Cette fermeture de l'avenue de Solignac s'inscrit dans un vaste plan de circulation et stationnement issue d'une étude menée en Août 2017, en période de pointe, qui a dressé un diagnostic permettant de proposer un schéma de réorganisation du plan de circulation et de stationnement



Ce diagnostic a permis de constater, d'une part que les axes de circulation étaient surdimensionnés au regard du trafic, d'autre part que l'offre de stationnement était généreuse mais peu réglementée.

Il fallait donc diminuer le gabarit des voies pour le rendre plus cohérent par rapport au trafic mesuré, réorganiser l'offre de stationnement et orienter les stationnements de longue durée vers des parkings périphériques en entrée de ville

D'autre part, un remembrement des places de stationnement publiques et privées était indispensable, compte tenu de leurs imbrications.

Les places de stationnement privées le long des voiries concernées devront être supprimées. Mais la Mairie de MAUGUIO CARNON a intégré une possible reconstitution et relocalisation de ces places de stationnement privées sur des places actuellement publiques, afin de pouvoir procéder à des échanges fonciers avec les propriétaires concernés.

Ainsi, au total 60 places publiques seront déclassées et échangées. Ces échanges seront soumis après déclasserement à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), prévoyant que les emprises concernées seront retirées de la propriété initiale.

3. PROCEDURE D'ENQUÊTE

a. Décision d'enquête

En conformité avec le Code des Collectivités Territoriales, le Code général de la propriété des personnes publiques, le Code de l'Urbanisme et le Code de la Voirie Routière, et vu l'Arrêté municipal n° URBA-79-22, Mr le Maire Yvan BOURREL a arrêté l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement de la partie Ouest de l'avenue JB Solignac et des places de stationnement publiques utiles au projet de requalification de la desserte et au remembrement du stationnement de CARNON secteur Est.

Cette enquête publique a été ouverte pendant 15 jours consécutifs, du Lundi 25 Juillet au Lundi 08 Août 2022.

b. Arrêté municipal

L'arrêté a été établi le 1^{er} Juillet 2022 par Mr le Maire de MAUGUIO CARNON et porté au registre des Arrêtés de la Mairie de SETE n° URBA-79-22

c. Permanences

Conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal, le commissaire enquêteur a siégé à la Mairie annexe de CARNON, pour recevoir le public au cours de deux permanences :

- Le lundi 25 Juillet 2022, de 9h à 12h
- Le lundi 08 Août 2022, de 14h à 17h.

4. PREPARATION DE L'ENQUÊTE

a. Publicité dans la presse

Il a été procédé à une publication régionale d'un avis d'ouverture de l'enquête publique dans le MIDI LIBRE, à la date du dimanche 3 Juillet 2022 et dans la GAZETTE du 7 au 13 Juillet 2022.

Cet avis est joint en annexe n° II

b. Publicité dans la commune

Les services de la mairie de SETE ont fait procéder à un affichage sur les panneaux réservés à cet effet, indiquant la date d'ouverture de l'enquête ainsi que les dates, heures et le lieu de réception du public par le commissaire enquêteur.

Cet affichage est justifié par un certificat d'affichage du Maire, en date du 25 Août 2022, dont une copie est jointe en annexe n° III, mettant en évidence un affichage du vendredi 1^{er} Juillet au Mardi 16 Août 2022

Un affichage sur le site a été d'autre part réalisé et relevé par un agent assermenté de la Mairie le 1^{er} Juillet, le 7 Juillet et le 8 Août 2022 (Cf. annexe n° IV)

c. Documents soumis à enquête

Un dossier a été déposé, durant la durée de l'enquête, à la Mairie de MAUGUIO et la Mairie Annexe de CARNON et sur le site internet de la commune. Il comprenait :

1. Notice explicative
2. Plan de situation
3. Liste des propriétaires des parcelles comprises dans le projet
4. Plan cadastral
5. Documents de division
6. Appréciation sommaire par nature de dépenses

5. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

a. Visites

Le commissaire enquêteur s'est rendu le Lundi 4 Juillet 2022 à la Mairie Annexe de CARNON, pour rencontrer Mr Eric GAILLARD, directeur DATU, à la commune de MAUGUIO, afin de mettre au point le déroulement de l'enquête et procéder à une visite du site .

b. Ouverture de l'enquête

L'enquête a été ouverte le lundi 25 juillet 2022, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal, le dossier ayant été déposé à la Mairie de MAUGUIO et la Mairie annexe de CARNON pendant toute la durée de l'enquête et consultable aux heures d'ouverture.

Le dossier technique et le registre d'enquête ont été signés et paraphés par le commissaire enquêteur.

c. Réception du public

Conformément à l'article 4 de l'arrêté municipal, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, à la Mairie Annexe de CARNON, durant les deux (2) permanences prévues :

- Le lundi 25 Juillet 2022, de 9h à 12h
- Le lundi 08 Août 2022, de 14h à 17h.

d. Clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le lundi 08 Août 2022, le registre a été clos par le commissaire enquêteur

Le registre ainsi que les pièces annexes lui ont été remises.

RECUEIL ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

A. Cette enquête publique a fait l'objet de très nombreuses observations déposées dans les deux registres d'enquête déposées en mairies de MAUGUIO et CARNON :

Liste des observations portées sur les deux registres d'enquête à CARNON (Mairie annexe) et MAUGUIO

1. Mr **A.FRAPOLILI** : pas de concertation.
2. « Alternative citoyenne » : note de 14 pages
3. Mr **Serge WOLNIEWICZ** : travaux déjà entamés ; pas la bonne période de consultation
4. **COLLECTIF CARNON Notre ville Notre port signée par P.ANDRES** : lettre de 4 pages remise au commissaire enquêteur (détail dans la liste des correspondances)
5. Mr **DUMONTEIL** : solution de dédoublement de la sortie de la rue du Levant
6. Mr **COSTA** : suppression de l'avenue Solignac et du Luna Park aberrante
7. Mme **Laurence BERDA** : pour une personne handicapée gros problème de déplacement au nouveau parking ; demande de parkings réservés pour les résidents
8. Mme **C.MERLE** : opposée à la suppression de l'avenue Solignac ; demande de parkings réservés aux résidents et de navette entre CARNON Est et Ouest
9. Mme **VENZAC** : demande le maintien de : l'avenue Solignac, la fête foraine , la circulation d'un coté de l'avenue des Comptes de Melgueil. Considère nécessaire une navette entre l'Ouest et l'Est de CARNON.
10. Mme **MAHISTRE** demande de réunions de concertation avec les Carnonnais avant d'aller plus loin
11. (nom illisible) la suppression de l'avenue de Solignac va engendrer des bouchons supplémentaires
12. Mr et Mme **GAILLARD** : la suppression de l'Avenue de Solignac est une décision incompréhensible
13. Mme Bérengère **DEMIER** : suppression de l'avenue Solignac dangereuse, sécurité engagée ; problème avec le croisement rue de la plage/rue du Levant ; pollution et nuisances sonores ; embouteillages majeurs
14. Mr Gérard **DEYDIER** (conseiller municipal) : cette DUP pose plus de problème qu'elle n'en résoud ; correspond à une mise en travaux non voulue par les Carnonnais.
15. Mme Marie Pierre **DELALANDE** : demande la réouverture de l'avenue Solignac indispensable pour fluidifier la circulation
16. Mr Benoît **BOUIRAT** : on fait l'inverse des villes qui ferment leur centre
17. Mr Dominique **MURIACH** : problème de circulation embouteillée ; il faut remettre une voie de plus sur le futur parking.
18. Mme Christine **GARCIA** : la fermeture de l'avenue Solignac empêche une sortie de secours ; demande la réouverture d'une fête foraine.
19. Mr Stéphane **WENTZINGER** : critique un commencement de travaux et une mauvaise période de consultation ; considère comme irréfléchi ce nouveau sens de circulation en ramenant celle-ci sur une voie venant de CARNON Est ; l'ancienne déchetterie devrait réutilisée en parking. Demande d'une navette.

- **B. 28** Notes ou lettres ont été remises ou adressées au commissaire enquêteur

Liste et contenu succinct des Correspondances

1. **ORANGE** Immobilier : demande de maintien d'accès au bâtiment de 324 m² sur la parcelle EP19
2. **Mr Olivier MINGASSON** : conteste la fermeture de l'avenue de Solignac, le projet de parking pensé que pour les vacanciers, et la suppression des places de stationnement rue de la plage.
3. **Mr Jean Pierre CHABAS** : constate une circulation difficile, saturée, un stationnement anarchique et une forte pollution.
4. **Mr B. ROBIN** : propose pour CARNON Ouest une passerelle mobile , un bac à période rallongée et un parking payant à coût incitatif ; pour CARNON Est un parking entrée de ville gratuit et les parkings en ville payants avec des dispositions saisonnières ; pour l'ensemble de la ville des WC publics autonettoyants ; enfin souhaite que la coupure des pistes cyclables soit réexaminée.
5. **COLLECTIF CARNON Notre VILLE notre PORT** signée par Mr Pierre ANDRES :
Projet pensé uniquement pour les périodes estivales, ne favorisant pas les résidents. Sur les 500 places de parking prévues , 250 places réelles ;
Demande de disposer de 2 usages différenciés entre été et la saison « villageoise », d'une passerelle et e garder les parkings en épi .
Demande d'une étude plus approfondie sur le rabattement de l'avenue de Solignac sur la rue du Levant.
Dans une note complémentaire : solution proposée de partager dans un seul sens la circulation des voitures et des vélos ; ceci permettrait de conserver les parkings existants. Le déplacement des 27 places privées devant la zone commerciale de l'avenue des Comtes de Meigueil devrait permettre de les remplacer par des arrêts minute.
La création d'une navette du Petit Travers jusqu'au centre ville permettrait de remettre en service l'avenue de Solignac et désaturée la plage et sa rue.
6. **Mme Elise BUCHET** : erreurs pages 9 et 15 du dossier. Pourquoi l'Autorité Environnementale n'est elle pas consultée ? Pollution importante des matériaux concassés sur le site de Luna Park avec poussières envolées jusqu'à la plage. Calendrier court circuité avec des travaux déjà réalisés avenue de Solignac.
7. **Mr Jacques CROUVEL** : la seule solution est de laisser l'avenue de Solignac telle qu'elle est et aménager un passage au milieu du futur parking.
8. **Mme M.C.JENNEQUIN** : la fermeture de l'avenue de Solignac est une ineptie. Le parking entrée de ville va amener de la gêne et des difficultés d'accès pour les résidents.
9. **Mr et Mme JP SAURET** : le déclassement de l'avenue de Solignac est inutile et inopportun ; pourquoi ne pas remplacer ce parking par un parking gratuit sur le site de l'ancienne déchetterie. Abberation d'avoir supprimé la fête foraine
10. **ALTERNATIVE CITOYENNE** (5 élus du Conseil municipal et 3 élus du Conseil d'agglomération Pays de l'Or) :

Déplore les dates d'enquête en plein été au moment où les résidents sont absents.

Pas de plan fourni lors de la délibération du Conseil Municipal. Affichage peu visible ; Travaux de déviation de l'avenue de Solignac déjà engagés.

Le report de l'avenue de Solignac sur la rue du Levant va provoquer des embouteillages du fait du prolongement de la rocade de l'Avranche venant de CARNON Est avec plus de 6000 voitures/jour déjà mesurés en 2017. L'intégration de cette voie Solignac en parking déjà existant est inutile. Le transfert des parkings privés sur le parking entrée de ville nécessite une navette. Ce parking va concentrer la plus grande partie des gens venant stationner sur la même plage.

Si l'on manque de parkings, pourquoi ne pas utiliser le site de l'ancienne déchetterie et mieux utiliser le soir les parkings du Petit Travers et de CARNON Ouest par une navette ? Pourquoi ne pas utiliser également le parking de la Foire expo avec navette ?

Suppression regrettable de la fête foraine

11. **Mr et Mme GOURDOUX** : considèrent la fermeture de l'avenue Solignac comme désastreuse : celle-ci évitait de passer par le centre sans occasionner le bouchon actuel du carrefour rue du Levant/avenue des Comtes de Melgueil.
12. **Mme Marianne PELLETIER** adhère aux arguments et observations de l'association « Alternative Citoyenne »
13. **Mme E.DUSSAUD** constate les embouteillages provoqués par la fermeture de l'Avenue de Solignac et déplore la fermeture de Luna Park. Elle demande ce qu'il advient de la disparition des places de parking en ville.
14. **Mr Claude EMSALEM** : considère que la concentration sur un seul parking d'entrée et la suppression du stationnement réparti sur la ville, sont une solution trop simpliste et irréfléchie. Il faut garder le parking actuel et faire un grand parking avec l'emplacement du Luna Park, sans fermer l'avenue de Solignac. On peut récupérer l'ancienne déchetterie. L'avenue de Solignac représente le 2ème plus gros trafic dans CARNON, après l'avenue des Comtes de Melgueil. Cette suppression a l'inconvénient de réduire la fluidité de la circulation et du parking de proximité.
15. **Mme Julie MAGAGNOLI** : la suppression de l'avenue de Solignac entraîne une concentration des voitures venant de l'est de la ville à l'origine de nombreux embouteillages. En ville, plusieurs parkings sont supprimés et aucun arrêt minute n'est programmé devant les commerces. La suppression de Luna Park est inacceptable
16. **Mr et Mme LOEFFERT** : demandent que le plan de circulation soit revu afin d'éviter de fermer l'avenue de Solignac et les nuisances insupportables de bruit et de pollution
17. **Mr et Mme KOKTER** : demandent la réouverture de l'avenue de Solignac pour éviter que toute la circulation pour sortir de CARNON soit concentrée sur la seule rue du Levant avec les embouteillages permanents qui en découlent
18. **Mme Christine COMBARNOUS** (Géographe urbaniste à la retraite) suggère de remplacer les plantations du quai Auguste Meynier par des jardinières et demande la prolongation de la ligne 3 du tram sur le site de l'ancienne déchetterie.
19. **Mme F.MARAVAL** constate que l'avenue de Solignac supprimée occasionne eu centre ville vitesse excessive, bruit et pollution.
20. **Mr C.PELARDY** : le passage en sens unique du quai Meynier oblige, pour sortir de CARNON, à faire le tour et revenir à la rue du Levant avec un goulot d'étranglement au pied des immeubles. Il déplore la suppression des 110 places de parking du quai remplacées par des pistes cyclables et des 40 places réservées aux plaisanciers, qui augment un peu plus le déficit de stationnement.
21. **Mme Laetitia PRUT** : revendique l'identité de CARNON par rapport à MAUGUIO. Elle constate l'engorgement de circulation sur la rue du Levant depuis la fermeture de l'avenue d Solignac. Elle pense possible la cohabitation de deux parkings tout en maintenant ouverte l'avenue et propose plusieurs autres possibilités de parkings : l'ancienne déchetterie, tennis...et le parking de CARNON Ouest par bac ou navette. Le parking entrée de ville va amener une concentration de population par la rue de la Plage qui sera saturée.
22. **Mr Serge WOLNIEWICZ** : est à l'origine d'une pétition contre la suppression de l'avenue de Solignac qui a réuni 190 signatures. Il constate que l'étude de 2017 avait déjà comptabilisé 4040 à 4950 voitures par jour passant le week end par l'avenue d Solignac
23. **Mr Frédéric RETY** : considère que le nouveau grand parking sera vide à 100% 11 mois sur 12. Est opposé aux expropriations des parkings privés sinon un rachat à l'amiable. Il déplore la suppression de la fête foraine, le manque d'organisation de ramassage des déchets et des livraisons anarchiques matinales. Il considère que CARNON est victime de l'indifférence de MAUGUIO ;
24. **Mme Anne Marie LAFOSSE** est opposée au déclassement de l'avenue de Solignac et la modification de la circulation de la rue de la Plage.
25. **Mr Roland ROZEL** : pose le problème de l'accès de l'habitant résident au futur parking éloigné ; pour lui, CARNON reste inactive pendant 11 mois et il souhaite que cette zone soit réactivée par un marché, un cinéma ou des manèges. Il émet un avis défavorable à la suppression de l'avenue de Solignac.
26. **Mr et Mme ORSSAUD** : considèrent comme aberrante la suppression de l'avenue de Solignac qui va provoquer des difficultés pour les voitures venant de la rue de la plage avec embouteillages et pollution supplémentaire, avec des risques d'accident. Le giratoire de la rue du Levant est inopérant et le sens unique

de l'avenue Grassien Cibrand va créer un goulot d'étranglement : la circulation qui s'écoulait sur 2,5 voies est réduite à 1 voie. Au lieu de faire pénétrer la nature dans la ville, on fait rentrer les voitures ! En ce qui concerne les vélos, il n'y a pas de garages et leur stationnement est anarchique.

CARNON est la seule à avoir des parkings gratuits : il faut mettre en place un stationnement payant comme cela se fait à Palavas et La Grande Motte.

27. **Mme Bérengère DEMIER** : la suppression de l'Avenue de Solignac va entraîner des problèmes de sécurité et de pollution sur la rue de Levant

28. **ASSOCIATION Pour la Protection de la Plage et le Respect des Lois et Réglementations** (Note de 11 pages) :

Fortes Réserves sur les travaux déjà engagés avec des aménagements avenue de Solignac et rue du Levant : Pourquoi ? la suppression de l'avenue de Solignac est une aberration, alors que l'étude 2017 voulait la conserver. Ce n'est pas la nature qui pénètre au cœur de la ville mais des milliers de voitures, avec une plage embouteillée.

C. Une pétition signée par environ **195** personnes a été remise pour s'opposer à la suppression de l'avenue JB Solignac. La liste des signataires remise au commissaire enquêteur est jointe en annexe n° V.

Le nombre de personnes désirant rencontrer le commissaire enquêteur durant les deux permanences était si important que le commissaire enquêteur a été dans l'obligation, contrairement à ce qui est normalement la règle d'un entretien individualisé, de grouper les entretiens afin de recevoir tout le monde.

Le principal point qui suscite une opposition très forte du public est la suppression de l'avenue JB Solignac pour l'aménagement d'un futur grand parking d'entrée de 500 places et la dérivation par voie de conséquence du trafic routier vers le centre ville par la rue du Levant : cette observation fait l'objet d'une pétition de près de 190 signataires et est reprise à 32 reprises dans les notes des deux registres d'enquête et les correspondances. Cette suppression est jugée totalement inopportune et incompréhensible.

Le positionnement du grand parking d'entrée de ville va également concentrer un afflux de population durant la saison touristique vers la rue de la plage

Le public regrette également la suppression de la fête foraine ; il souhaite la mise en place d'une navette entre le centre ville et le parking d'entrée.

Quelques personnes proposent la mise place de parkings payants.

Il est à remarquer que le public a très peu réagi au projet proposé de remembrement des places de stationnement publiques et privées et à l'échange proposé aux propriétaires privés

6. PROCES VERBAL DE FIN D'ENQUÊTE (Cf. annexe n° VI)

Après avoir rassemblé et classé les différentes nombreuses observations du public écrites dans les deux registres d'enquête et les correspondances remises et après avoir remis à Mr E.GAILLARD Directeur DATU, à son retour de congés le 24 Août 2022, les originaux des pièces et registres, le commissaire enquêteur a adressé à Monsieur le Maire de MAUGUIO CARNON le 25 Août 2022 une lettre lui faisant part de cette situation exceptionnelle d'opposition au déclassement et suppression de l'avenue JB Solignac pour l'élargissement du parking d'entrée de ville, en lui demandant d'analyser l'ensemble des remarques et proposer éventuellement des modifications au projet présenté à l'enquête publique dans le cadre d'un mémoire en réponse.

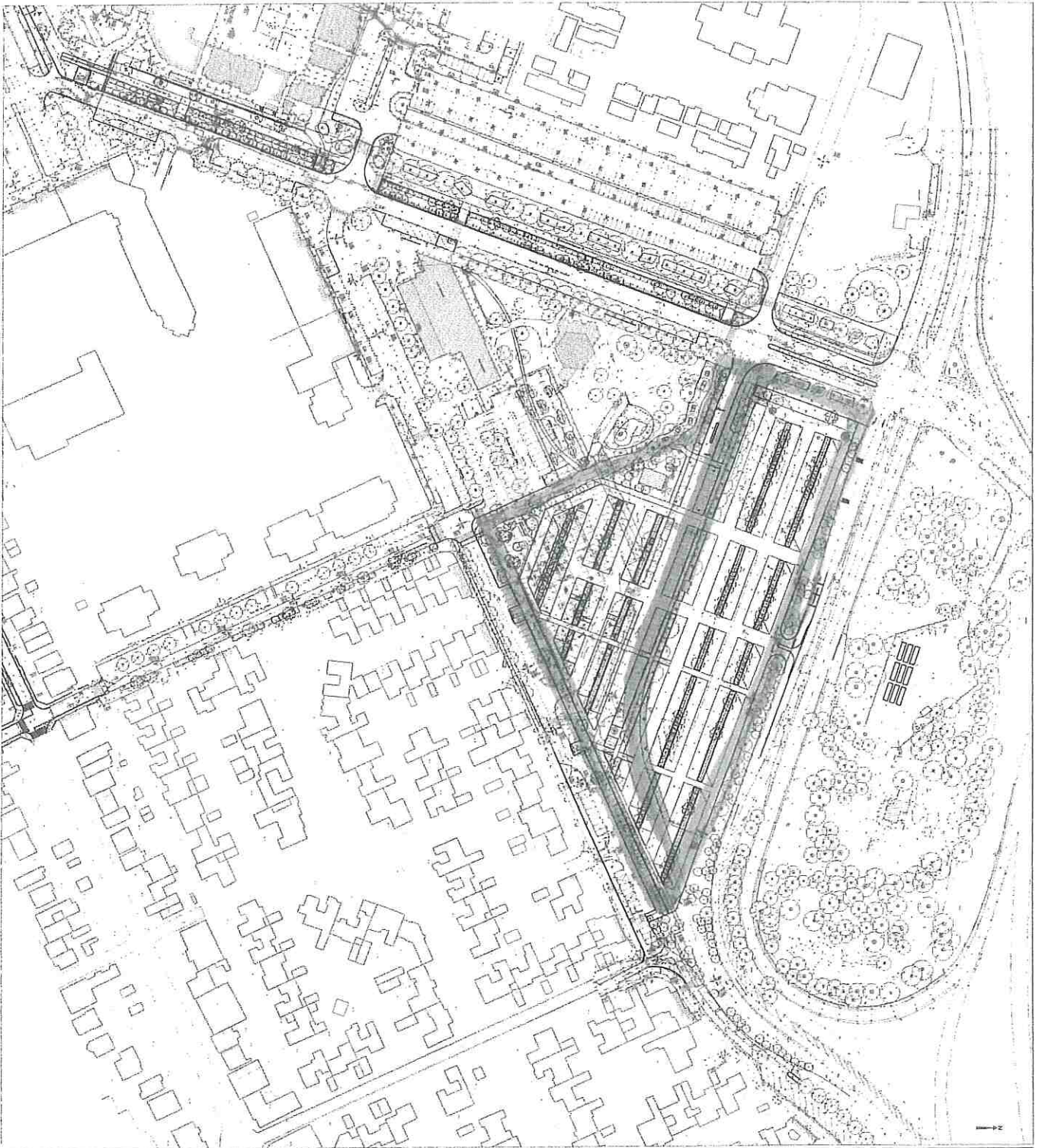
7. MEMOIRE EN REPONSE DE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON (Cf. Annexe VII)

Le Mercredi 6 Septembre 2022, Mr E.GAILLARD Directeur DATU a adressé par mail au commissaire enquêteur une note préparée à sa demande par la SPL L'Or Aménagement, Maître d'œuvre du projet, qui examine et répond aux différentes remarques exprimées par le public.

En réponse à la principale observation et au refus de la suppression de l'Avenue JB Solignac exprimée dans la pétition de 195 personnes et dans les deux registres d'enquête (19 observations) et les 28 correspondances, l'Or Aménagement a voulu justifier cette décision qui s'inscrit dans un long processus d'un schéma de réorganisation d'un plan de circulation et stationnement issu d'une étude d'Août 2017 menée avec des enquêtes de terrain et mesures de circulation.

Dans ce plan d'action, établi en fonction des enjeux mis en exergue par le diagnostic, il a été prévu de reporter des places de stationnement sur les parkings existants ou à créer, en particulier les stationnements de longue durée sur 4 parkings d'entrée de ville situés à 5 mn à pied du centre : la fermeture de l'avenue de Solignac était donc prévue, sur la base de mesures en Août et heure de pointe du soir mettant en évidence que 360 véhicules sur les 445 mesurées sont dérivées vers la rue du Levant, qui enregistre un faible trafic de 80 véhicules au même moment : ce report a donc été jugé acceptable compte tenu des faibles trafics enregistrés sur la rue du Levant et le gain attendu en termes de réduction de la circulation sur le reste de la station. D'autre part, aucun accès au parking n'est prévu depuis la rue du Levant.

Enfin, le dimensionnement du parking d'entrée de ville à 500 places permet de compenser les suppressions de places publiques le long des voiries requalifiées.



LEGENDE

Empire au 5G
Solignac

Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la
 requalification de la ville d'origine de Camon

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
 Plan de superposition des lieux / projet
 Secteur A
 3.1.A

Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la requalification de la ville d'origine de Camon
 Secteur A
 3.1.A

Échelle : 1/2000
 Date : 2023

Ainsi, toute alternative à la suppression de l'avenue JB Solignac présenterait l'inconvénient d'une sécurité moindre des piétons usagers du parking et une capacité moindre ne compensant pas la suppression des places de stationnement en cœur de station.

A terme, lorsque le parking sera opérationnel, aucune sortie ou entrée ne se fera au niveau de la rue du Levant, à l'exception de la poche de stationnement maintenue derrière le centre administratif de 50 places, ce qui va faciliter la circulation sur la rue du Levant : ainsi, la configuration actuelle est une configuration provisoire, dans l'attente de travaux à venir entre septembre 2022 et 2025 et la mise en place du plan de stationnement et de circulation définitif: les désagréments actuels signalés par le public sont donc provisoires.

Une partie des questions ou inquiétudes exprimées par le public n'est pas entièrement liée au déclassement de l'avenue de Solignac et des places de stationnement : Lors de la prochaine enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation de ce projet, le public recevra les réponses qu'il attend.